



2 personnes



30 minutes



•	INFORMATIONS IMPORTANTES	3
•	VERIFICATION ET STOCKAGE	3
•	RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES	3
•	INSTRUCTIONS DE MISE EN PLACE ET D 'UTILISATION	4
•	MISE A NIVEAU	4
•	CONSIGNES DE DEPLACEMENT	4
•	CONSIGNES DE SECURITE	4
•	DESCRIPTION NORMATIVE	10
•	CARACTERISTIQUES	11
•	INFORMATION D'ASSEMBLAGE	12
•	VUES ECLATEES	13
•	COMPOSITIONS	15
•	INSTRUCTION DE MONTAGE	16
•	ENTRETIEN ET MAINTENANCE	25
•	GARANTIE	25
•	TRACABILITE DES VERIFICATIONS	26

Le manuel d'instructions doit être disponible sur le lieu d'utilisation de l'échafaudage roulant. Cet échafaudage roulant doit uniquement être utilisé conformément au présent manuel, sans aucune modification.

Les échafaudages roulants doivent uniquement être utilisés conformément aux réglementations nationales.

Conformément à la Directive européenne 2009/104/CE, concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail; une formation adéquate est requise pour les opérateurs.

VERIFICATION ET STOCKAGE

Lors d'un contrôle visuel régulier, toute pièce :

- présentant des fissures
- ayant été modifiée (perçage, etc ...)
- présentant une déformation permanente ou tout autre défaut fonctionnel ou d'aspect devra obligatoirement être remplacée.

Après utilisation les composants pourront être nettoyés (nettoyeur haute pression).

Le stockage et le transport devront être faits dans des conditions optimales :

- ne pas jeter les éléments,
- ne pas démonter ou supprimer d'éléments,
- les éléments ne seront pas stockés dans un environnement agressif (exemple, présence de soude, ...),
- ne pas charger par dessus avec du matériel étranger lourd (maxi 15 kg),
- ne pas mettre en contact avec un environnement tel que terre et autres influences agressives
- bien les stocker à plat afin d'éviter les risques de déformation.

Un registre de contrôle des composants est à prévoir. Une vérification annuelle minimum est préconiser tous les ans

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Objet	Règlement
Formation personne compétente	R. 4323-69
Notice	R. 4323-70
Protection lors du montage, démontage...	R. 4323-71
Solidité et résistance	R. 4323-72
Stabilité	R. 4323-73
Résistance	R. 4323-74
Risques de déplacement, basculement	R. 4323-75
Charge admissible	R. 4323-76
Protection cotés extérieurs	R. 4323-77
Planchers	R. 4323-78
Accès	R. 4323-79
Parties non prêtes à l'emploi	R. 4323-80



- La mise en place et l'utilisation de l'équipement ne peuvent être fait que par des personnes formées aux instructions, aux montages et aux vérifications des échafaudages roulants.
- Les éléments endommagés, défectueux ou de marques différentes ne doivent jamais être utilisés.
- Afin que l'équipement ne soit pas utilisé par des tierces personnes non autorisées, il est préférable de procéder immédiatement à son rangement après utilisation.

MISE A NIVEAU



- L'opérateur doit s'assurer que l'équipement est monté sur un support stable et de niveau, capable de supporter le poids de la structure chargée.

CONSIGNES DE DEPLACEMENT

- Les échafaudages roulants ne doivent être déplacés que manuellement et sur un sol solide, de niveau, et sans obstacle au sol ou aérien . La vitesse normale de marche d'un homme ne doit pas être dépassée pendant le déplacement.
- Avant le déplacement, les pièces non fixes telles que outils, etc..., doivent être enlevées.
- L'échafaudage ne peut être déplacé que dans le sens de la longueur et jamais en diagonal.
- La pente maxi au sol ne doit pas excéder 3 %
- Ne jamais tracter un échafaudage roulant avec un véhicule moteur
- Ne pas déplacer l'échafaudage roulant par un vent supérieur à 45 km/h
- Conserver les stabilisateurs fixés sur l'échafaudage roulant pendant le déplacement (avec un minimum de jeu entre le sol et le sabot)
- Le sol sur lequel l'échafaudage roulant se déplace doit être capable de supporter son poids
- Pour les terrains meubles prévoir un chemin de roulement
- Il est interdit de déplacer un échafaudage roulant lorsque du personnel ou du matériel se trouve sur celui-ci
- L'échafaudage ne peut être soulevé ni par une grue ni par un pont roulant

CONSIGNES DE SECURITE

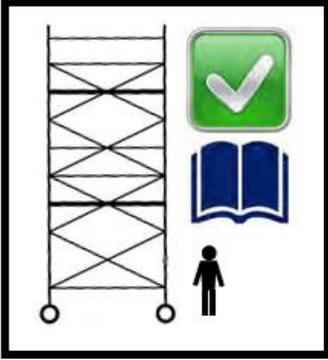
IL EST INTERDIT :

- D'augmenter la hauteur au delà de celle autorisée.
- De monter sur les garde-corps
- D'utiliser une potence .
- De bâcher un échafaudage roulant même partiellement.
- D'utiliser des composants autres que ceux indiqués dans la nomenclature.
- D'établir un pont entre un bâtiment et un échafaudage ou entre 2 échafaudages.
- D'accéder au plateau par l'extérieur de l'échafaudage.
- De sauter sur les planchers.
- D'utiliser un échafaudage qui n'a pas été monté selon les instructions de la notice
- De se pencher par dessus le garde corps.

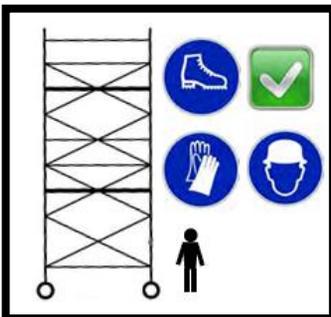
La charge maxi indiquée sur un plancher est également valable pour la structure : le travail ne peut se faire que sur un seul planchers en même temps.



La conformité de l'échafaudage doit être vérifiée selon les dispositions prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004. L'arrêté fixe les types d'exams obligatoires à mettre en œuvre avant la mise en service.



- Toute opération doit être effectuée par un personnel formé dans le respect et l'ordre des séquences décrites dans ce manuel, et également dans le respect du code du travail, de la réglementation en vigueur et notamment les décrets, arrêtés et circulaires.
- Ce produit doit uniquement être utilisé conformément au manuel d'instructions, sans aucune modification.
- Les échafaudages roulants doivent uniquement être utilisés conformément aux réglementations nationales.
- Conformément à la Directive européenne 2009/104/CE, une formation adéquate est requise pour les travailleurs au travail.
- Les cours de formation de l'utilisateur ne peuvent pas se substituer aux manuels d'instructions, mais seulement les compléter.
- Les 4 roues doivent toujours être en contact avec le sol afin de supporter la charge d'exploitation et le poids propre de la structure. Ne pas dépasser la charge indiquée.
- Avant d'accéder, contrôler le serrage des stabilisateurs et le blocage des roues.
- Respecter le goupillage des éléments ainsi que le verrouillage des sécurités.
- Seuls les composants ULTRALU d'origine spécifiés dans le présent manuel doivent être utilisés.
- Pour toute utilisation non décrite dans ce manuel, consulter le constructeur.
- Toutes les opérations doivent se faire en sécurité avec une protection collective ou bien du sol.
- Après assemblage ou modification, les informations minimales suivantes doivent être affichées sur l'échafaudage roulant et être clairement visibles depuis le sol (par exemple sur une étiquette) :
 - Le nom et les coordonnées de la personne responsable
 - Si l'échafaudage roulant est prêt ou non à être utilisé
 - La classe de chargement et la charge uniformément répartie
 - Si l'échafaudage roulant est uniquement destiné à un usage à l'intérieur
 - La date d'assemblage
 - La date du dernier contrôle



- Le port des Equipements de Protection Individuelle est obligatoire pour toute opération de montage / démontage des composants, outils et autres équipements nécessaires pour assembler l'échafaudage roulant doivent être disponibles sur le chantier.
- Les éléments peuvent être hissés par tout moyen approprié en sécurité (par exemple une corde).

Le montage et l'utilisation des échafaudages, doivent être effectués par des personnes formées et qualifiées au sens de l'article R.4323-69 du Code du travail.

ZONE DE TRAVAIL :

Ne pas s'approcher de conducteurs nus sous tension.

Les échafaudages ne peuvent pas être en contact avec des liquides et gaz agressifs.

Interdire l'accès de l'échafaudage au public

Baliser la zone d'implantation de l'échafaudage en cas de circulation de personnes, de véhicules ou d'engins.

CONTRÔLES A EFFECTUER AVANT UTILISATION :

Vérifier que l'échafaudage est monté correctement et conformément à la présente notice.

Vérifier que l'échafaudage roulant soit monté verticalement (tolérance : 1 %) sinon le régler.

Avant utilisation de l'échafaudage toutes les pièces qui le composent - particulièrement les croisillons, gardes corps, longerons, jambes de force et plateaux - sont à examiner afin de garantir un montage et un verrouillage correct.

L'accès à l'échafaudage ne peut se faire qu'après contrôle par des personnes habilitées, toutes les précautions nécessaires contre un déplacement accidentel de l'échafaudage doivent être prises, comme par exemple les vérifications du blocage des roues, du positionnement des stabilisateurs, ceci est également valable pendant le montage.

Lors des travaux en position normale les stabilisateurs doivent être correctement en appui. Lors des travaux en façade où les stabilisateurs ne sont pas en appui, l'échafaudage doit être ancré au mur.

Vérifier que des modifications de l'environnement n'influencent pas l'utilisation en sécurité de l'échafaudage.

Respecter les charges admissibles sur les plateaux et la structure.

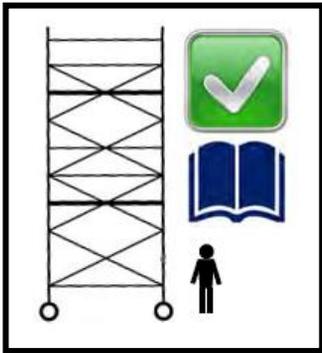
Les forces horizontales ne doivent pas dépasser 30 kg.

Vent limite avec stabilisateurs = 45 km/h (force 6 sur l'échelle de Beaufort) ; au-delà amarrer l'échafaudage.

VERIFICATIONS :

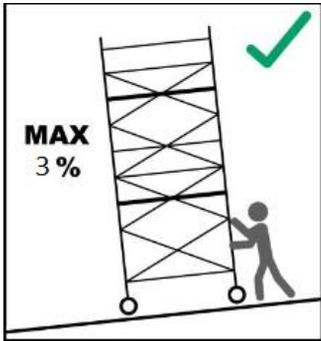
Vérifier les pièces avant chaque montage et particulièrement :

- les bandages et les freins des roues
- les colliers de fixation des stabilisateurs
- les crochets des plateaux
- les dispositifs de sécurité
- le fonctionnement des trappes (fermeture automatique)
- l'état des planchers

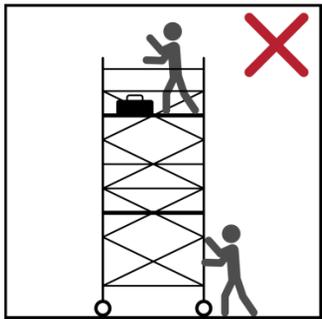


Exploitation et déplacement :

- Vérifier si l'échafaudage roulant est vertical ou s'il nécessite un réglage.
- Vérifier si l'échafaudage roulant est correct et complet.
- Vérifier qu'aucun changement environnemental n'a une incidence sur l'utilisation en toute sécurité de l'échafaudage roulant.
- Vérifier que les stabilisateurs sont conformes au manuel d'instructions et correctement installés et serrés.



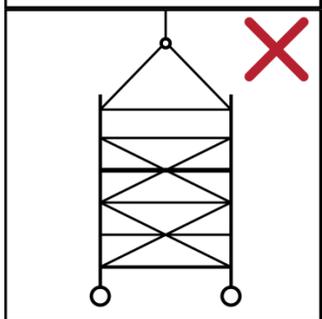
- Il est interdit de déplacer un échafaudage roulant sur un sol avec une pente supérieure à 3 %.
- Ne pas déplacer l'échafaudage roulant transversalement. Privilégier un déplacement longitudinale.
- Consulter le fabricant pour une pente supérieure à 3%.
- Vérifier avant le déplacement qu'aucun obstacle aérien et au sol ne soient présents.



- L'échafaudage ne doit être déplacé que manuellement sur un sol solide et libre de tout obstacle (pour un sol meuble prévoir un chemin de roulement), exempt de personnel et de matériel, avec les stabilisateurs laissant un espace faible avec le sol.

- Vérifier que le chemin de roulement soit approprié pour le déplacement de l'échafaudage.

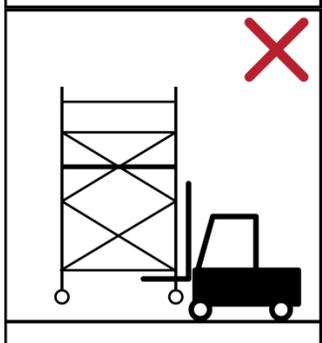
- Vérifier que les roues et les stabilisateurs ne sont pas sur un sol meuble.



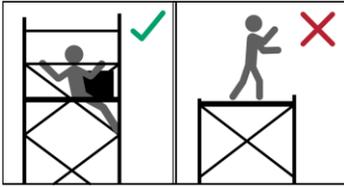
- Déplacer l'échafaudage roulant sans personne ni matériel sur les planchers ou accroché sur la structure.

- Les échafaudages roulants conformes à l'EN 1004 ne sont pas conçus pour être déplacés ou transportés autrement que manuellement.

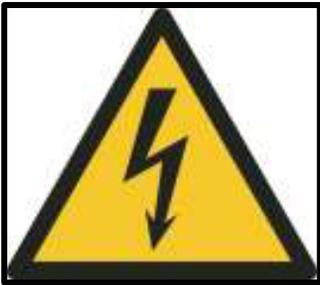
- Les échafaudages roulants ne doivent être déplacés qu'à l'aide d'un effort manuel et sans dépasser une vitesse de marche normale.



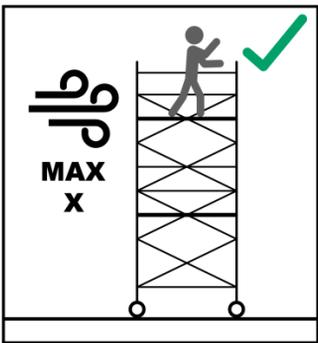
- Les échafaudages roulants conformes à l'EN 1004 ne sont pas conçus pour être soulevés ou suspendus.



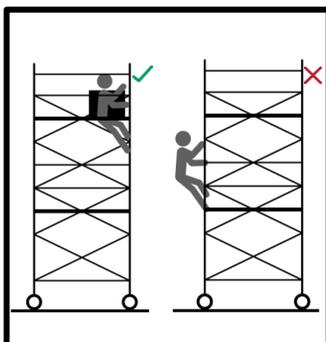
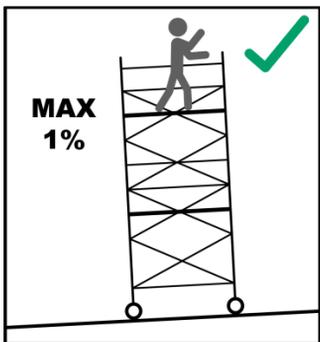
- Le travail sur un plancher n'est autorisé qu'avec un garde-corps complet comprenant les mains courantes, les lisses intermédiaires et les plinthes.
- Ne jamais accéder sur un plancher non protégé par des garde-corps sur toute sa périphérie.
- Il est interdit de sauter sur les planchers.



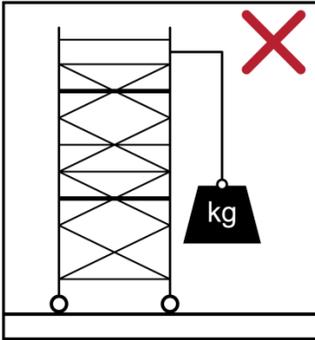
- S'assurer que la zone de travail est éloignée de tout conducteur nu sous tension, soit 3m + la longueur de pièce manipulée si la tension est inférieure à 50000 volts, ou bien 5m + la longueur de pièce manipulée si la tension est supérieure à 50000 volts.



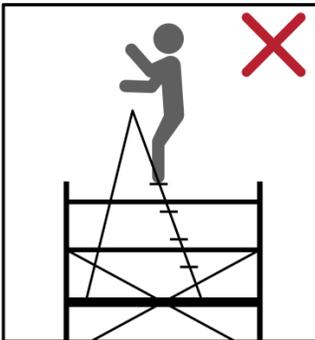
- Ne pas monter, utiliser ou déplacer l'échafaudage avec un vent supérieur à 45 km/h.
- Sécuriser l'échafaudage si le vent est supérieur à 45 km/h, en l'amarrant ou en le démontant.
- Démontez l'échafaudage si le vent est supérieur à 85 km/h.
- Attention aux charges additionnelles dues au vent (effet de tunnel des bâtiments à extrémités ouvertes, des bâtiments non revêtus et au niveau des angles des bâtiments) et aux turbulences près d'un angle de bâtiment ou sous un porche.
- Avant d'assembler l'échafaudage roulant, il convient de vérifier l'emplacement afin d'identifier et de prévenir les phénomènes dangereux lors de l'assemblage, de l'utilisation, de la modification et du démontage.
- L'échafaudage doit être monté avec un défaut de verticalité de 1% maximum.
- Contrôler ce défaut à l'aide d'un niveau à bulle ou d'un fil à plomb et régler les roues si besoin.



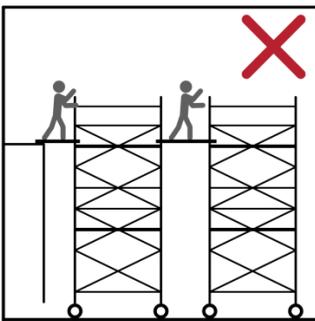
- Ne monter et descendre de l'échafaudage que par les trappes des planchers.



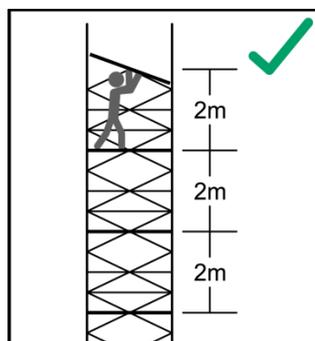
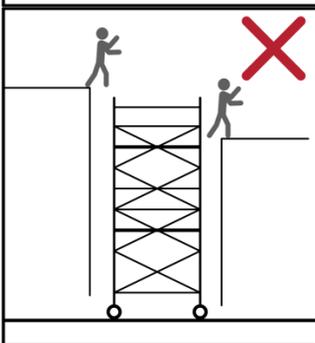
- Pour toute opération : Ne pas dépasser la charge de service verticale sur le plancher avec 1 ou plusieurs opérateurs ; Respecter l'effort horizontal maxi de 30 Kg au niveau du plancher.
- Il ne peut y avoir qu'un seul plancher de travail à la fois.
- Il est interdit de modifier la structure de l'échafaudage roulant, en y ajoutant une potence, un treuil, ou tout autre structure.
- Il est interdit d'ajouter des bâches ou des filets.



- Il est interdit d'utiliser des éléments étrangers à la nomenclature comme plancher.
- Le réglage des roues sert uniquement à rattraper les faux niveaux des sols.
- Il est interdit d'augmenter la hauteur de travail au-delà de celle mentionnée dans cette notice.
- Il est interdit de disposer une échelle ou tout autre accessoire sur le plancher pour augmenter la hauteur de travail.



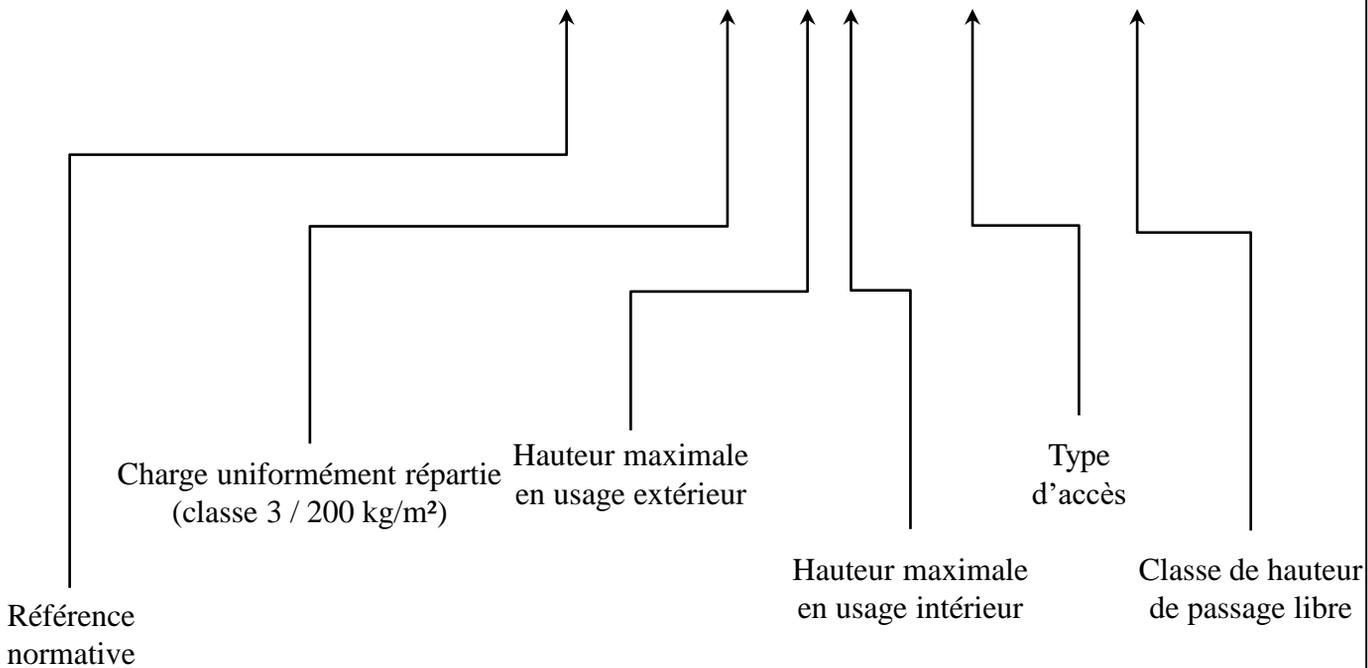
- Les échafaudages roulants conformes à l'EN 1004 ne sont pas conçus pour être utilisés comme moyen d'entrer ou de sortir d'autres structures, par exemple comme un escalier.
- Les échafaudages roulants conformes à l'EN 1004 ne sont pas conçus pour être utilisés comme moyen de protection périphérique.
- Il est interdit de créer un pont entre un échafaudage roulant et un bâtiment ou toute autre structure fixe ou mobile.
- Les échafaudages roulants conçus conformément à l'EN 1004 ne sont pas des points d'ancrage pour les systèmes d'arrêt de chute.



- Suivant la norme en vigueur, l'espace entre deux planchers ne doit pas dépasser 2,25m.
- L'espace entre le sol et le premier plancher ne doit pas dépasser 3m.

Roulant

EN1004 – 3 – 3/3 – XXCD – H2

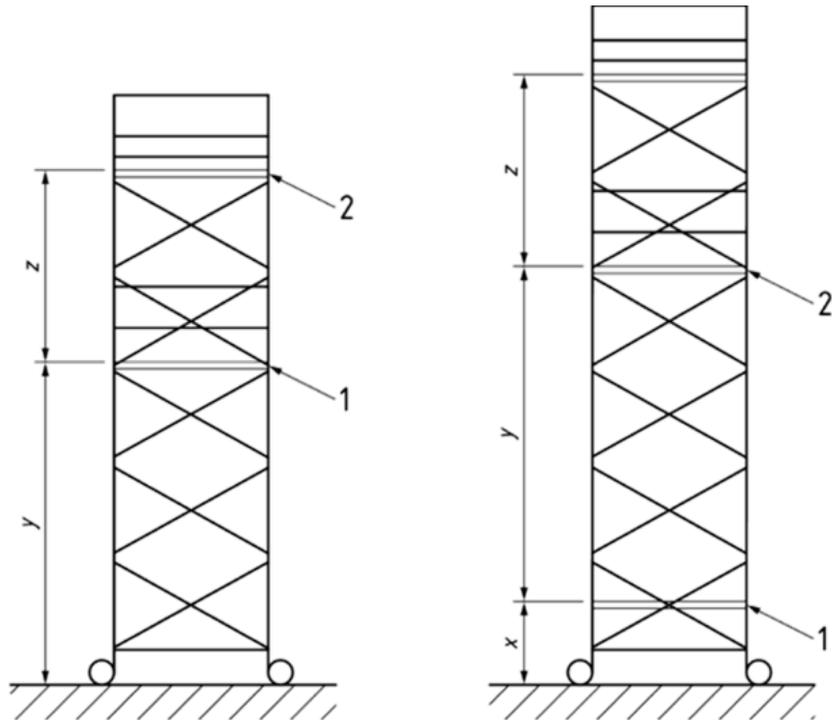


Désignation normative :	Échafaudage roulant EN 1004 3 3/3 B/D H2
Accès au plateau de travail :	Par l'intérieur ou l'extérieur de la structure en fonction de l'option Europe EN 1004
Échafaudage classe 3 :	Charge maxi admissible par plancher 200 kg/m ²
Hauteur maxi du plateau :	3,20 m - hauteur de travail 5,20 m
Limite maxi au vent :	45 km/h
Roues :	Ø 200 à frein
Dimension hors tout :	Base : Longueur 3,00 m Largeur embase 1500 mm Avec stabilisateurs selon hauteur



Pour l'utilisation avec plusieurs plateaux, s'assurer que la charge totale utile est inférieure à la charge totale admissible

- Il ne peut y avoir qu'un seul plancher de travail à la fois.
- L'échafaudage roulant doit être conçu de telle sorte que le plancher le plus élevé soit un plancher de travail et que les planchers inférieurs soient des planchers intermédiaires.
- Un plancher intermédiaire peut être modifié pour devenir le plancher de travail s'il est équipé d'un garde-corps incluant les plinthes.
- La distance verticale entre les planchers ne doit pas dépasser 2,25 m.
- La distance verticale entre le sol et le premier plancher ne doit pas dépasser 3,40 m.
 - Cependant, si un plancher est placé $\leq 0,6$ m du sol, il est permis d'avoir une distance verticale ne dépassant pas 3,40 m entre ce plancher et le plancher suivant. Voir Figure ci-dessous.

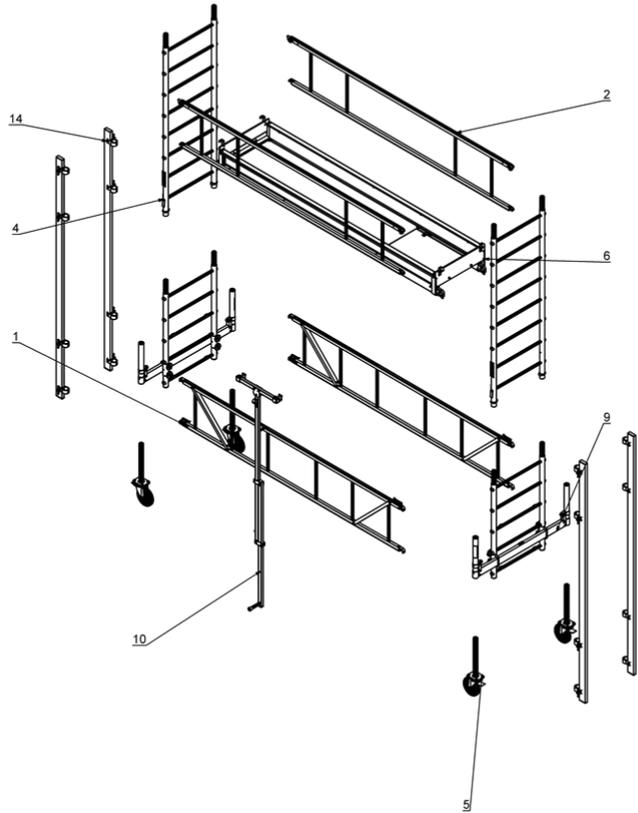


Légende

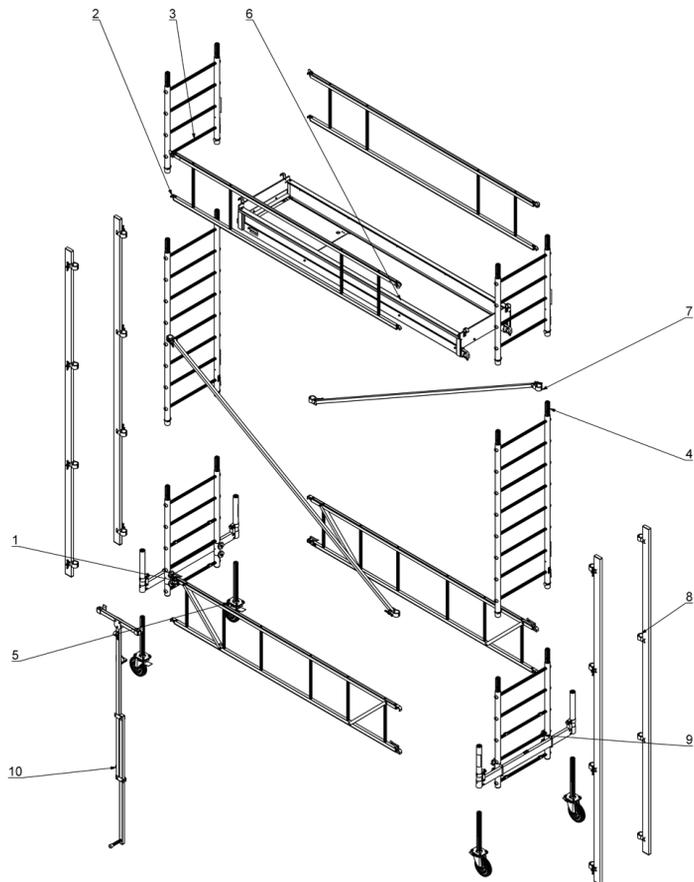
X	$\leq 0,6$ m	Z	$\leq 2,25$ m	1	premier plancher
Y	$\leq 3,40$ m			2	second plancher

NOTE les stabilisateurs sont omis de cette figure pour plus de clarté.

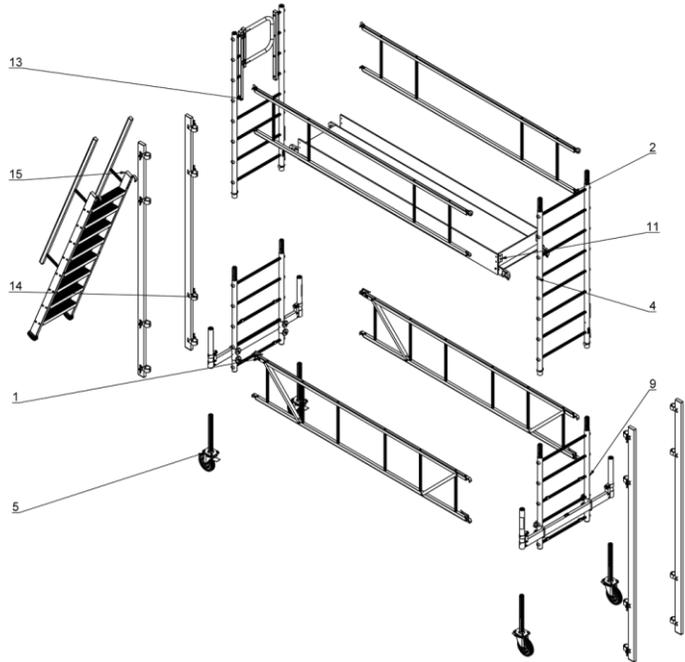
EC 230 Camion



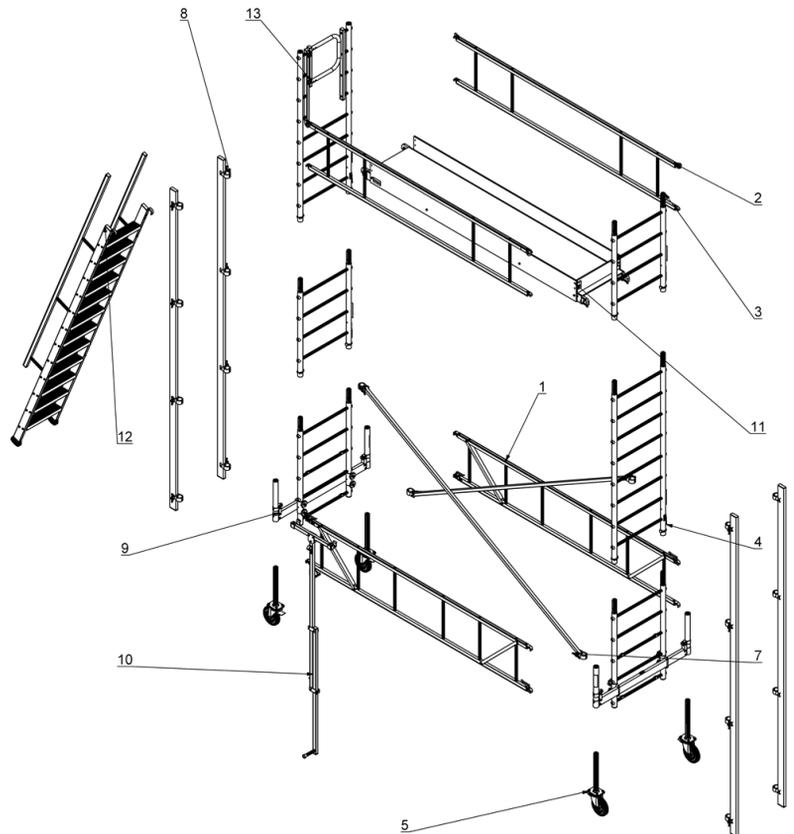
EC 330 Camion



EC 230 Camion +
Option Escalier



EC 330 Camion +
Option Escalier



Montage

- Actionner les freins des roues pivotantes



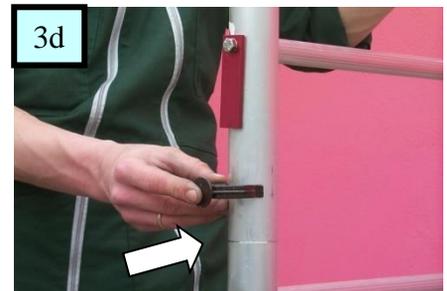
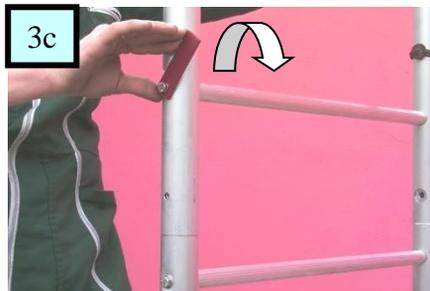
↑ Roue débloquée
↓ Roue bloquée

- Installer les échelles EC 200 et EC 100 sur les échelles d'embases EC 125 C (fig. 2).

2

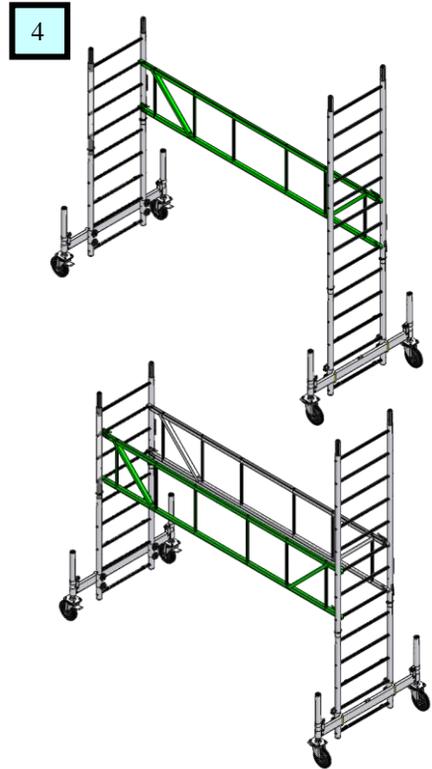
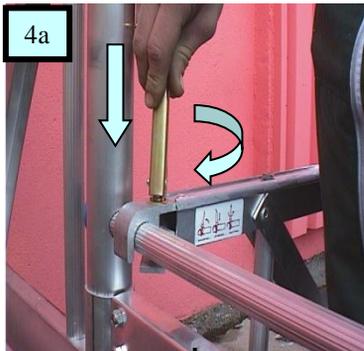


- Desserrer la clé rouge sur l'échelle à emboîter
- Emboîter l'échelle (fig. 6a et 6b)
- Resserrer la clé rouge modérément (fig. 3c)
- Mettre le clips (fig. 6d)



Montage

- Fixer le contreventement sur le 6^{ème} et 8^{ème} barreau de l'échelle (fig. 4).

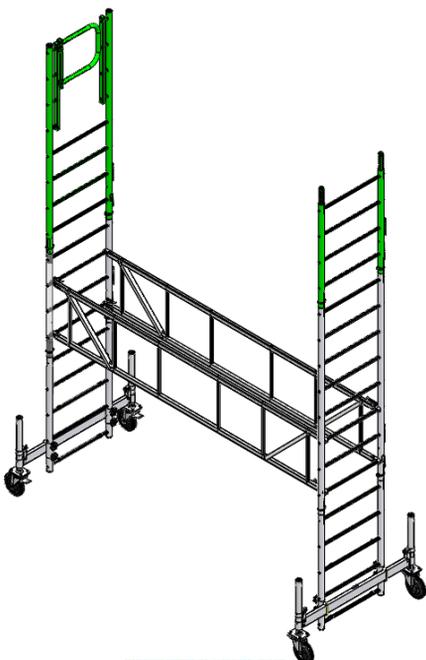


- Installer les échelles supérieures EC 200 / EC 200 accès / EC 100 (fig.5.1 – 5.2)

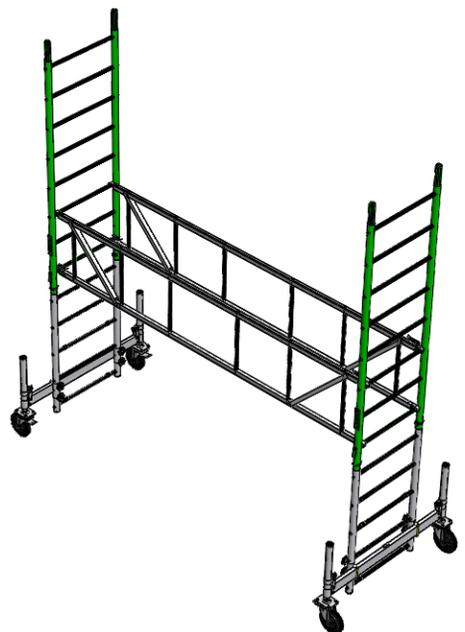
Avec option escalier

Standard

5.1

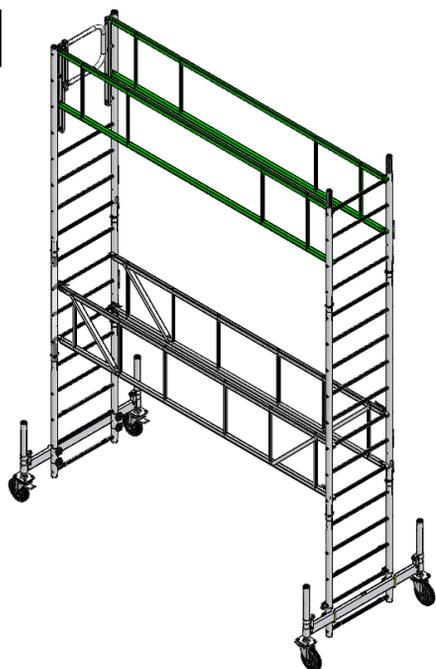


5.2



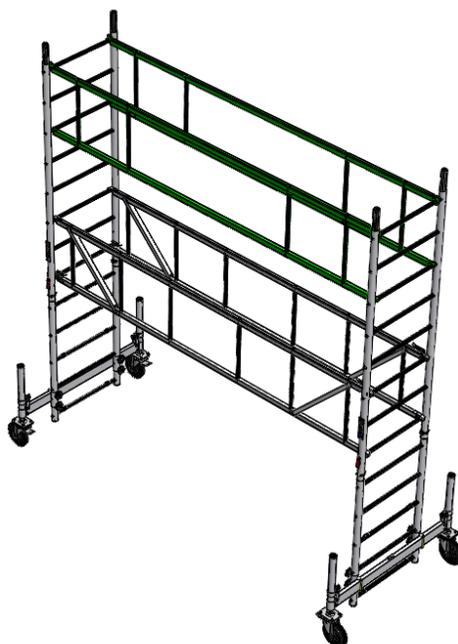
Montage

6.1



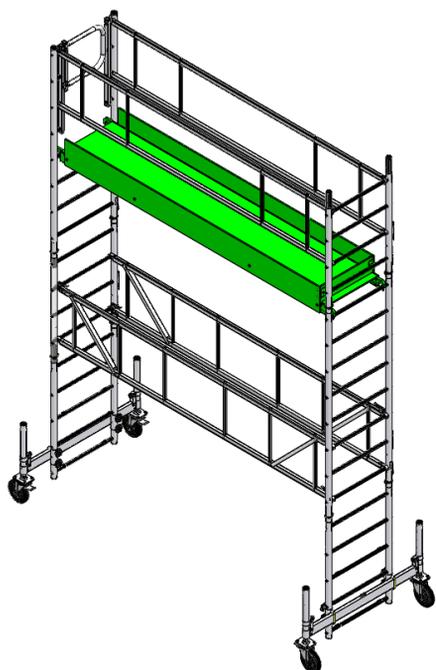
•Installer les DG
Installation des DG avec le SECURISSET p.15

6.1



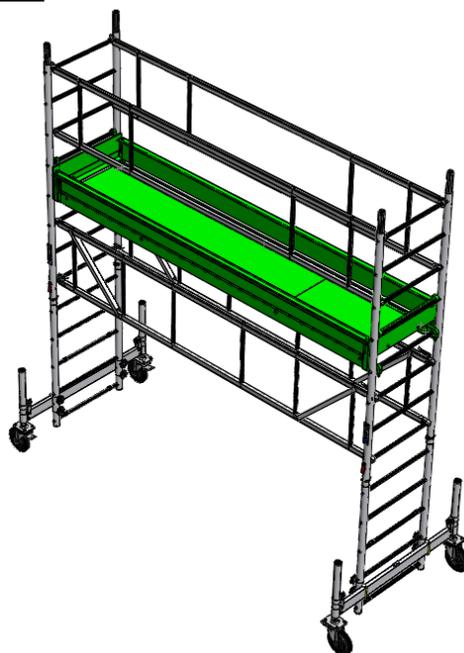
•Installer les DG
Installation des DG avec le SECURISSET p.15

7.1



•Installer le plateau + les plinthes

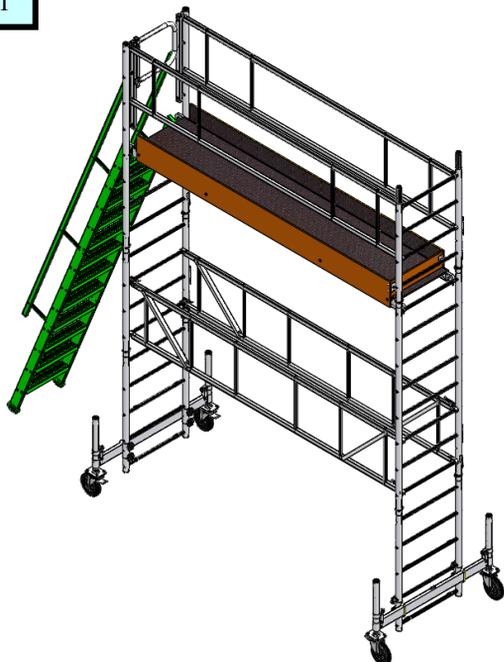
7.2



•Installer le plateau à trappe + les plinthes

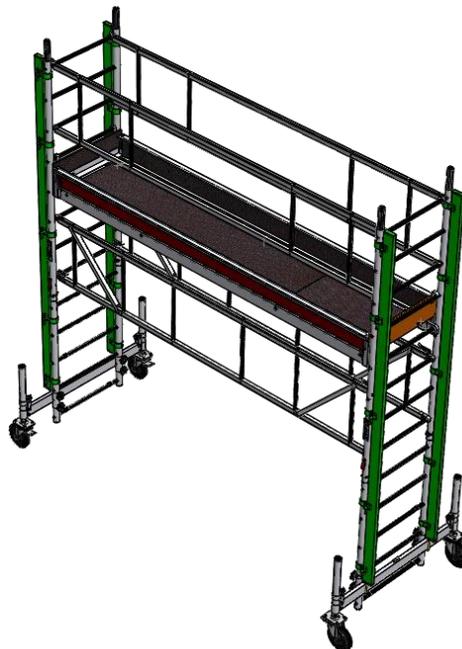
Montage

8.1



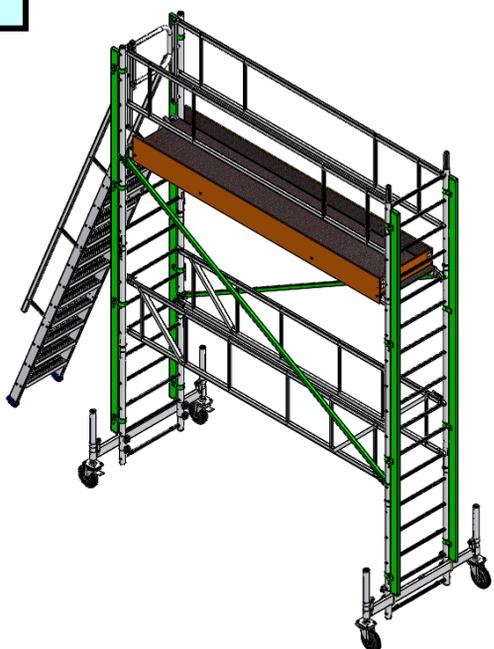
- Installer l'escalier d'accès du plateau + les plinthes

8.2



- Installer les renforts sur les échelles

9.1



- Installer les diagonales ainsi que les renforts

Montage



- Ouvrir les crochets bascules et fixer le SECURISSET (fig 6.1.1 et 6.1.2) aux doubles garde corps DG
- Fixer les 2 doubles garde corps DG en opposition selon (fig. 6.1.3) avec SECURISSET



GARANTIE

Nos échafaudages sont garantis 5 ans contre tout vice de fabrication, à partir de la date de facturation du fabricant. La garantie commence avec le jour de l'achat (date de facture).

Conditions de garantie :

La garantie de notre matériel se limite à l'échange pur et simple des pièces reconnues défectueuses en nos usines.

La garantie ne s'applique pas :

- aux détériorations dues au mauvais montage ou au non respect de la présente notice
- aux matériels ayant subis des transformations, réparations ou modifications par des tiers
- aux pièces d'usure normale
- aux pièces qui ne sont pas d'origine

Attention :

ULTRALU décline toute responsabilité pour les échafaudages qui ne seront pas :

- montés et utilisés selon les prescriptions de ce manuel
- exclusivement constitués des pièces ULTRALU

CONSIGNES D'UTILISATION

Le montage et l'utilisation de la plate-forme ne peuvent être faits que par des personnes familiarisées avec les présentes instructions de montage et d'utilisation. Il est indispensable de suivre strictement ces instructions.

ZONE DE TRAVAIL :

- Ne pas s'approcher de conducteurs nus sous tension
- La plate-forme ne peut pas être en contact avec des liquides et gaz agressifs
- Interdire l'accès de la plate-forme au public
- Baliser la zone d'implantation de la plate-forme en cas de circulation de véhicules ou d'engins
- Lorsque la plate-forme reste inutilisée, il est conseillé de bloquer les 4 roues à frein ou de mettre les stabilisateurs.

CONTRÔLES A EFFECTUER AVANT UTILISATION :

- Avant utilisation de la plate-forme toutes les pièces qui la compose, particulièrement les garde-corps, fixations des stabilisateurs, crochets des plateaux, dispositifs de sécurité, tous les verrouillages, et l'état du plancher sont à examiner afin de garantir un montage et un verrouillage correct. N'utiliser que des éléments d'origine et en bon état.
- L'accès à la plate-forme ne peut se faire qu'après contrôle. Toutes les précautions nécessaires contre un déplacement accidentel de la plate-forme doivent être prises comme par exemple le positionnement des stabilisateurs. Ceci est également valable pendant le montage. L'utilisation du produit ne peut avoir lieu qu'après montage complet du produit (par exemple montage des garde-corps et stabilisateurs) selon les instructions ULTRALU SAS.
- Vérifier que le plateau est monté horizontalement, sinon procéder aux ajustements nécessaires..
- Lors de l'utilisation de la plate-forme les stabilisateurs doivent être correctement en appui au sol.
- Vérifier que des facteurs environnementaux n'influencent pas l'utilisation en sécurité de la plate-forme. Vent limite avec stabilisateurs = 45 Km/h (force 6 sur l'échelle de Beaufort) au delà, amarrer la plate-forme.
- Respecter les charges admissibles sur les plateaux et la structure.
- Les forces horizontales ne doivent pas dépasser 20 kg, au-delà la plate-forme sera ancrée.

CONSIGNES D'UTILISATION

IL EST INTERDIT :

- D'utiliser une potence.
- De bâcher la plate-forme , même partiellement.
- D'utiliser des composants autres que ceux indiqués dans la nomenclature.
- D'établir un pont entre un bâtiment et la plate-forme.
- D'accéder au plateau par l'extérieur de la plate-forme sans avoir recours à l'escalier prévu.
- De sauter sur le plancher.
- D'utiliser la plate-forme qui n'a pas été montée selon les instructions de la notice ULTRALU.
- De se pencher par dessus le garde corps.
- De se servir de la plate-forme pour accéder d'une construction à une autre.
- D'augmenter la hauteur de travail en utilisant des échelles, des caisses ou autres ustensiles posés sur le plateau de la plate-forme.
- De mettre un produit sur les surfaces antidérapantes des plateaux
- Le produit ne doit pas être utilisé par des enfants et doit être tenu hors de leur portée.



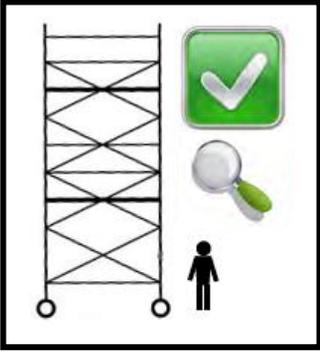
- Les travaux ne sont permis que sur le plateau de travail.



- La conformité du montage doit être systématiquement vérifiée
Les vérifications porteront sur :
- les appuis
 - le montage
 - l'environnement.

CONSIGNES DE DEPLACEMENT

- La plate-forme ne doit être déplacée que manuellement et sur un sol solide, de niveau, et sans obstacle au sol ou aérien. La vitesse normale de marche d'un homme ne doit pas être dépassée pendant le déplacement.
- Avant le déplacement, les pièces non fixes telles que outils, etc..., doivent être enlevées.
- La zone de déplacement et ses abords doivent être libres de toute personne et de tout obstacle.
- La plate-forme ne peut être déplacée que dans le sens de la longueur et jamais en diagonal.
- La pente maxi au sol ne doit pas excéder 3 %.
- La plate-forme ne doit être déplacée que manuellement. Ne jamais tracter la plate-forme avec un véhicule moteur.
- Ne pas déplacer la plate-forme avec un vent supérieur à 45 Km/h .
- Conserver les stabilisateurs fixés sur la plate-forme pendant le déplacement (avec un minimum de jeu entre le sol et le sabot).
- Le sol sur lequel la plate-forme se déplace doit être capable de supporter les descentes de charge.
- Pour les terrains meubles prévoir un chemin de roulement. La plate-forme doit être utilisée sur un sol plat et non glissant.
- Il est interdit de déplacer la plate-forme lorsque du personnel ou du matériel se trouve sur celle-ci.



Avant toute opération, une inspection des constituants de l'échafaudage est à prévoir pour déceler d'éventuelles pièces défectueuses. Une attention particulière sera portée sur :

- Le bon fonctionnement des stabilisateurs, des roulettes et l'efficacité de leurs freins.
- La propreté des barreaux d'échelle pour qu'ils restent antidérapants.
- La dégradation apparente du contreplaqué et des trappes du plancher ainsi que des crochets.
- La bonne lisibilité des adhésifs.
- La tenue des assemblages et l'aspect visuel des pièces.
- Le bon fonctionnement des goupilles et de tous les verrouillages (lisses, corps de base, diagonales, planchers, garde-corps) ainsi que les crochets de garde-corps.
- Si besoin et en cas de doute, remplacer la pièce défectueuse par une pièce d'origine ULTRALU.
- Les composants endommagés ou défectueux ne doivent pas être utilisés, contacter le fabricant pour les procédures de remplacement.
- Le responsable de l'échafaudage doit assurer les vérifications avant chaque utilisation. Il doit pouvoir justifier de ces vérifications et de leurs résultats si besoin dans le respect de la réglementation nationale.

GARANTIE

Nos produits sont garantis 5 ans contre tout vice de fabrication, à partir de la date de facturation du fabricant. La garantie commence avec le jour de l'achat (date de facture).

Conditions de garantie :

La garantie de notre matériel se limite à l'échange pur et simple des pièces reconnues défectueuses en nos usines.

La garantie ne s'applique pas :

- aux détériorations dues à une mauvaise mise en œuvre ou au non respect de la présente notice
- aux matériels ayant subis des transformations, réparations ou modifications par des tiers
- aux pièces d'usure normale
- aux pièces qui ne sont pas d'origine

Attention

ULTRALU décline toute responsabilité pour les produits qui ne seront pas :

- mis en œuvre et utilisés selon les prescriptions de ce manuel
- exclusivement constitués des pièces ULTRALU



RAPPORT DE L'ETAT DE CONSERVATION DU MATERIEL

Les vérifications doivent être effectuées par une personne qualifiée.

Entreprise :		Matériel :	
Nom du vérificateur	Date	Lieu de la vérification	

	Points à vérifier (liste non exhaustive)	Conforme		Mesure(s) de correction	Conforme après correction(s)	
		Oui	Non		Oui	Non
1	Avoir pris connaissance du contenu de la notice					
2	Bonne lisibilité des adhésifs					
3	Présence et bon état général de tous les éléments cités dans la notice					
4	Bon état des éléments sans corrosion					
5	Bon état des éléments sans déformation					
6	Bon état des assemblages soudés					
7	Bon état des assemblages boulonnés					
8	Bon état sans déformation ni fissure des crochets de composants					
9	Bon fonctionnement des pièces coulissantes					
10	Bon fonctionnement des verrous et des goupilles					
11	Bon fonctionnement de la trappe avec fermeture automatique					
12	Bon état des roues sans fissure, craquelure ou déchirure					
13	Bon état du contreplaqué avec surface antidérapante et sans perforation					
14	Echafaudage utilisable					

Si vous répondez non à au moins une des vérifications, le matériel n'est pas utilisable.
Remplacer les composants défectueux par des composants d'origine conformes pour utiliser le matériel.

Observations et remarques supplémentaires du vérificateur et contre vérificateur :

Signature :

**TABLEAU RECAPITULATIF DES EXAMENS A
EFFECTUER POUR CHAQUE VERIFICATION**

Selon arrêté du 21 Décembre 2004

Type de vérification	Adéquation	Montage et installation	Etat de conservation	Examen approfondi de l'état de conservation
Vérification avant mise en service				
Vérification avant remise en service				
Vérification journalière				
Vérification trimestrielle				